



**Ministère de l'écologie
et du développement durable**

**Ministère de l'agriculture
et de la pêche**

Paris, le 24 novembre 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

Gestion du loup en France : le gouvernement prépare l'avenir

Le groupe national « loup » qui rassemble représentants des éleveurs, des associations et des élus impliqués par la gestion du loup, s'est réuni le 22 novembre. Il a examiné les perspectives de la prochaine saison et notamment des pistes nouvelles pour la protection des troupeaux et la connaissance de l'espèce qui pourraient être expérimentées en complément des mesures existantes.

Après son retour spontané en 1992, le loup s'est installé dans les Alpes françaises et sa population, de l'ordre de 130 à 150 individus, a connu une croissance régulière. L'espèce est aujourd'hui en bon état de conservation en France.

Le loup est en expansion généralisée en Europe. Mais la France a vécu, depuis 1992, une reconstitution de la population de cette espèce protégée sans équivalent ailleurs en Europe.

Les débats que suscite ce retour sont à la hauteur de l'importance économique et sociale du pastoralisme dans les Alpes françaises, également sans équivalent ailleurs en Europe et de l'exigence du gouvernement de respecter scrupuleusement les engagements internationaux de la France.

Les efforts des éleveurs pour protéger leurs troupeaux ont conduit dans les zones de présence permanente du loup à une protection très généralisée avec l'usage des chiens de protection, du gardiennage et du regroupement nocturne derrière des clôtures.

Pour compléter ce dispositif et l'anticiper dans les nouvelles zones de présence du prédateur le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche mobilise ses moyens, tandis que le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable assure le suivi biologique et l'indemnisation des dégâts.

L'ensemble des actions entreprises dans le cadre du « plan d'action loup 2004-2008 » permet à la France de disposer de références solides sur la protection de cette espèce. La première concertation transfrontalière sur la population commune avec l'Italie et la Suisse a d'ailleurs été engagée à l'initiative de la France.

.../...

La ministre de l'écologie et du développement durable, Nelly OLIN, et le Ministre de l'agriculture et de la pêche, Dominique BUSSEREAU, demandent aujourd'hui aux préfets de conduire avec les groupes de concertation départementaux une réflexion visant à leur proposer des expérimentations pour la gestion du loup. Il s'agit, toujours dans le strict respect de la directive « Habitats », de mieux tenir compte des situations locales, à la fois sur le plan biologique et sur le plan des contraintes pesant sur la protection des troupeaux. En effet la diversité des situations rencontrée dans l'arc alpin français est presque aussi grande que celle constatée en Europe.

Les réponses des préfets seront examinées début février par le groupe national loup. Le gouvernement arrêtera alors les 3 à 4 zones où une expérimentation facilitant la défense des troupeaux et l'intervention préventive pourra être essayée en 2007. Le protocole 2006 serait prolongé partout ailleurs.

Selon les propositions qui seront retenues, un dispositif de contrôle renforcé accompagnera la démarche. Les conditions objectives de ce contrôle seront déterminantes dans le choix des projets d'expérimentation retenus.

1. Contacts presse :

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable : Eva Quickert-Menzel :
pressecab@ecologie.gouv.fr - Tel : 01 42 19 11 68 - Fax : 01.42.19.11. 31

Ministère de l'agriculture et de la pêche : Sophie Geng –
sophie.geng@agriculture.gouv.fr – Tel : 01 49 55 59 74 – Fax : 01.49.55.40.39